

Commune de Moutier

<u>Requérante</u>	: Municipalité de Moutier, Service des Travaux publics, Rue de l'Hôtel-de-Ville 1, 2740 Moutier.
<u>Auteur du projet</u>	: Muller Architecture du Paysage, Rue du Nord 16, 2800 Delémont.
<u>Emplacement</u>	: parcelles nos 151, 152, 1207, 1293 et 2573, aux lieux-dits : "Rue de l'Est, Rue du Midi et Promenade Max-Robert", commune de Moutier.
<u>Projet</u>	: réaménagement du Carrefour du Midi et des espaces publics attenants comprenant l'aménagement de places de stationnement, de bancs et de plantations arbustives, la plantation d'arbres, la mise en place d'un nouveau marquage au sol, la pose de potelets ainsi que le remplacement et l'installation de candélabres.
<u>Dimensions</u>	: selon plans déposés.
<u>Construction</u>	: selon plans déposés.
<u>Zones</u>	: routes communales et HA3pc.
<u>Recensement arch.</u>	: ensemble bâti C.
<u>Déroptions</u>	: art. 48 LAE, 41c OEaux et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 28 septembre 2026** inclusivement auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 27 août 2026.